

Avis de Franck Panafieu, conseiller municipal d'opposition sur l'enquête publique concernant les modifications territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle.

M le Commissaire Enquêteur,

M le Préfet du Cantal a initié le 26/02/24 une enquête publique concernant les modifications territoriales de la commune de Neussargues en Pinatelle.

Cette procédure fait suite à une délibération proposée par M le Maire et adoptée par le Conseil Municipal du 11/02/23, 19 voix pour et 4 contre. Je tiens à préciser que j'ai voté contre cette délibération qui d'une part n'a fait l'objet d'aucune discussions en amont au sein du Conseil Municipal et d'aucune préparation. Aucun document n'était à disposition des élus pour se positionner quant à cette délibération. Je constate également aujourd'hui que dans le dossier d'enquête publique, aucun document sur l'avenir des 5 communes historiques n'est présent, si défusion il devait y avoir.

Les services de l'Etat, DDFIP 15, entre autres n'ayant en aucun cas, émis de prévisions budgétaires sur les années à venir (état des lieux de 2016 à 2023 inclus).

Cette délibération a été proposée par M le Maire pour tenter de retrouver un peu de stabilité au sein du Conseil Municipal qu'il préside depuis 2020, en arguant que la commune nouvelle était la cause des chaos survenant à chaque séance de ce Conseil Municipal ou presque.

M le Préfet bien qu'alerté des dysfonctionnements de la part de M le Maire est resté sans réponse !

Cette défusion, si elle est prononcée ne réglerait en aucun cas le problème le plus prégnant sur la commune de Neussargues en Pinatelle qui est l'exécutif de cette dernière.

Aucune discussion en amont, un dossier d'enquête publique qui ne permet pas de projeter sur tous les points à clarifier si défusion :

- le devenir du personnel
- le devenir du matériel
- le devenir des biens acquis durant la fusion
- les répartitions financières à faire par la suite.....

Il a fallu des mois, sans commissions par communes historiques (selon le souhait du sénateur-maire de Chalinargues en 2016), sans enquête publique et accompagné par un cabinet indépendant (cabinet Kopfler) pour que la création soit adoptée à une très large majorité par les Conseils Municipaux de l'époque.

2024, un Conseil Municipal à la dérive, un exécutif qui après avoir perdu 2 Premiers Adjointes en moins de 4 ans cherche à subsister, 2 autres élus de la majorité qui ont démissionné, une majorité qui pendant un temps n'a plus existé et là l'Etat intervient pour engager la procédure de défusion avec un calendrier adapté pour aller vite ! Que faut-il en penser ?

Vous comprendrez M le Commissaire Enquêteur que dans cette situation, le sentiment qui m'anime est le fait que le Sénateur, Bernard Delcros qui est derrière tout cela pour un problème de personnes (chose confirmée par des sms de Mme Armandet que j'ai en ma possession qui le confirment), aura en plus de sa mission de faire les lois au niveau national, fait la loi (ou l'aura faite adapter) sur son territoire !

T Desjardins écrivait en 1996 « Le Cantal ou la Corse sans les bombes », cela prend une fois de plus tout son sens !

Ce genre de politique politicienne ne fera que faire le jeu des extrêmes et ne fera qu'empirer le rejet de la politique par les Français.

Les dès étant quoiqu'on en dise pipés, si la défusion doit être prononcée je demande que celle ci soit faite par un cabinet extérieur et impartial afin que chaque commune historique ne soit pas lésée. Je me suis permis de n'évoquer que le mot défusion car c'est le terme inscrit sur la délibération votée le 11/02/23, bien que le législateur ne reconnaisse pas ce terme, quant à la seconde délibération (devant confirmée la première)elle n'a toujours pas été proposée au vote.....

Franck Panafieu
42 route de Saint Flour
Neussarges Moissac
15170 Neussargues en Pinatelle